

A La Presse

CONVOCAZIONE DU CONSEIL COMMUNAL

Art. L1122-11 – Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis à l'article 86, alinéas 2, pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

Art. L1122-12 – Il est convoqué par le Collège communal.

Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de la convoquer aux jour et heures indiqués.

Art. L1122-13 – Sauf les cas d'urgence, la convocation est faite par écrit et à domicile au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-24 – Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du Collège communal de faire usage de cette faculté.

Le bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires de l'ordre du jour aux membres du conseil.

Chaque point inscrit à l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération.

Le conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art. L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois pour la troisième que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art. L1122-15 – Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **10 novembre 2015 à 20.00 heures** à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – ~~deuxième~~ – troisième convocation.

Séance publique

1. Procès-verbal de la séance précédente
2. Budget communal 2015 - Modifications ordinaire et extraordinaire n°2
3. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour 2016
4. Taxe additionnelle au précompte immobilier pour 2016
5. Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculé sur base du budget 2016
6. Règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets pour les exercices 2016 à 2019
7. F.E. d'Erezée-Briscol - Budget 2015 - Modification n°2 - Tutelle spéciale d'approbation
8. F.E. d'Amonines - Budget 2016 - Tutelle spéciale d'approbation
9. F.E. de Fanzel - Budget 2016 - Tutelle spéciale d'approbation
10. Fabriques d'église - Projet de fusion - Accord de principe
11. IMIO - Assemblée générale du 19 novembre 2015 - Approbation des points portés à l'ordre du jour
12. Plan communal d'aménagement dit "Parc d'activités économiques de Briscol" - Adoption définitive de la table des matières du RIE et désignation de l'Auteur de projets chargée dudit RIE
13. Acquisition de 4 jantes pour le bus communal - Mode et conditions de marché
14. Acquisition de 6 pneus hiver pour le bus communal - Mode et conditions de marché
15. Acquisition de 2 pneus hiver pour le Renault Master immatriculé 1-EQF-742 - Mode et conditions de marché
16. Réparation de la pompe doseuse située à Erezée - Mode et conditions de marché
17. Service des eaux - Acquisition de boîtes de rangement - Mode et conditions de marché
18. Acquisition de chaussures de travail pour les ouvriers - Mode et conditions de marché
19. Repas du personnel - Année 2015 - Mode et conditions de marché
20. Acquisition de sapins de Noël - Année 2015 - Mode et conditions de marché
21. Rénovation des bureaux de l'administration communale - Acquisition des matériaux - Mode et conditions de marché
22. Rénovation des bureaux de l'administration communale - Travaux de plafonnage - Mode et conditions de marché
23. Agrandissement de l'atelier communal situé rue des Chasseurs ardennais - Mission d'auteur de projet - Mode et conditions de marché
24. Fourniture et pose de nouvelles portes à l'atelier communal situé rue des Chasseurs ardennais - Mode et conditions de marché
25. Acquisition d'un ascenseur de véhicules et d'un compresseur - Mode et conditions de marché
26. Acquisition de matériaux pour la réalisation d'une clôture aux abords de l'atelier communal situé rue Général Borlon - Mode et conditions de marché
27. Service voirie - Acquisition de diverses barrières - Mode et conditions de marché
28. Service bâtiment - Acquisition d'une nouvelle camionnette - Mode et conditions de marché
29. Service bâtiment - Acquisition d'une remorque avec benne basculante - Mode et conditions de marché
30. Service des eaux - Acquisition de matériaux pour la réalisation d'étagères pour le pick-up immatriculé 1-GNN-935 - Mode et conditions de marché
31. Création de columbariums et d'aires de dispersion dans les cimetières de Soy et Mormont - Acquisition de matériaux - Mode et conditions de marché
32. Salle du Concordia - Acquisition du matériel de cuisine - Mode et conditions de marché
33. Ecoles communales - Acquisition de deux micro-ondes et d'un aspirateur - Mode et conditions de marché

34. Captage d'eau "Sur les Hés" - Nouveau raccordement électrique - Approbation de l'offre d'Ores
35. Eclairage du parking de la maison communale - Approbation de l'offre d'Ores
36. Acquisition de gasoil de chauffage - Année 2016 - Mode et conditions de marché
37. Acquisition de tarmac - Année 2016 - Mode et conditions de marché
38. Acquisition de pierres et grenailles pour l'année 2016 - Mode et conditions de marché
39. Service technique - Acquisition de divers matériaux - Mode et conditions de marché
40. Acquisition de produits herbicides - Année 2016 - Mode et conditions de marché
41. Acquisition de plants forestiers - "Derrière le Prangeleux-Resnal" - Mode et conditions de marché
42. Acquisition de fournitures classiques pour les écoles - Année scolaire 2016-2017 - Mode et conditions de marché
43. Acquisition de matériaux de bricolage pour les écoles - Année scolaire 2016-2017 - Mode et conditions de marché
44. Acquisition de diverses fournitures de bureau - Années 2016-2018 - Mode et conditions de marché
45. Contrôle des installations électriques et des appareils de levage - Années 2016-2018 - Mode et conditions de marché
46. Entretien annuel des chaudières - Années 2016-2018 - Mode et conditions de marché
47. Désignation d'un géomètre pour vérifier les implantations en matière d'urbanisme - Années 2016-2018 - Mode et conditions de marché
48. Location d'une machine de mise sous pli et d'une machine à affranchir - Mode et conditions de marché
49. Reproduction du bulletin d'informations communales - 2016 - Mode et conditions de marché
50. Rénovation de la rue du TTA et rue du Moulin - Pose de tarmac à chaud - Mode et conditions de marché
51. Acquisition de filets d'eau - Année 2016 - Mode et conditions de marché
52. Acquisition de panneaux de signalisation routière - Année 2016 - Mode et conditions de marché
53. Acquisition de pièces et outillage pour la distribution d'eau - Année 2016 - Mode et conditions de marché
54. Réparation de l'épandeur - Communication
55. Remplacement du distributeur de la mini-pelle KOMATSU - Communication
56. Attributions de marchés - Communication
57. Association "LES ARCHES" - Prorogation des délais - Confirmation des garanties d'emprunt
58. R.C.A. Centre sportif d'Erezée - Garantie d'emprunt - Caution solidaire et indivisible

Huis clos

59. Enseignement - Désignation d'enseignants temporaires - Ratification

Par le Collège,

Le Directeur général,
F. WARZEE



Le Bourgmestre,
M. JACQUET